

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le mardi 24 mars 2026

OBJET : DELIBERATION N°23 - Désignation des représentants à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) – Métropole Nice Côte d'Azur

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN
M. Alex FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
M. Gilles UGOLINI
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
M. Tony MARRAFFA
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
M. Didier RAZAFINDRALAMBO
Mme Angéla GALIERA
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Paul GENIEYS représenté par M. Ladislas POLSKI
Mme Sophie BOURNOT représentée par Mme Chantal CARRIE
Mme Isabelle MARTELLO représentée par M. Didier RAZAFINDRALAMBO

ABSENT(E)S : /

Secrétaire de séance : Mme Lina BEN HAMIDA

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260410-DEL23_DESCLECT-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

N°23

Rapporteur : Monsieur le Maire

Direction : Direction générale des services

Objet : Désignation des représentants à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) – Métropole Nice Côte d'Azur

Classification : 7 – Finances – 7.10 Divers

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU le décret n° 2013-1137 du 9 décembre 2013 modifiant le décret du 17 octobre 2011 portant création de la Métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

VU la délibération n°4 adoptée en Conseil municipal du 9 février 2023 relative à la désignation des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) – Métropole Nice Côte d'Azur,

CONSIDERANT que les statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur, article 29, prévoient que chaque Conseil municipal des 51 communes composant la Métropole dispose d'au moins un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC),

CONSIDERANT que chaque assemblée communale est appelée à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin d'assurer une continuité de représentation au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre de la Métropole Nice Côte d'Azur,

- **DESIGNE** le représentant titulaire et le représentant suppléant du Conseil Municipal de La Trinité à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges, ci-après :

Membres titulaires de la majorité	Membres suppléants de la majorité
Jean-Paul Genieys	Emmanuelle Fernandez

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme,

Lina BEN HAMIDA,



Secrétaire de séance



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Vote du Conseil : Pour : 28

Contre : 5

Abstention : 0